

**Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2013**  
**A la salle communale de Brussey**

Délégués présents :

Mmes Cuinet, Chenguit, Belleney, Seguin  
M. Lucot, Boudot, Gaillard, Fassenet, Morel, Hintzy, Girard, Renaudot, Abisse, Laviez, Marchal Didier, Denis, Marchal François, Perez, Lacaille, Begeot, Braichotte, Vincent, Ballot Serge, Avenia, Gauliard, Dumont, Painguet, Perret, Mandret, Morche, Marchal Luc

Absents excusés :

M. Poitrey,  
Mme Richet  
M. Pedetti remplacé par sa suppléante Mme Belleney  
M. Garnier remplacé par son suppléant M. Begeot  
M. Garnache Creuillot remplacé par son suppléant M. Marchal Luc  
M. Philibeaux remplacé par sa suppléante Mme Seguin  
M. Meiller remplacé par son suppléant M. Laviez  
M. Ballot Vincent remplacé par son suppléant M. Mandret  
Mme Bonnet remplacée par son suppléant M. Morche  
M. De Rogier pouvoir à M. Denis  
Mme Fricot pouvoir à M. Boudot  
Mme Girard pouvoir à M. Gaillard  
Mme Demolombe pouvoir à M. Lacaille  
M. Hoerner pouvoir à M. Perret

Secrétaire de séance : M. ABISSE Jean-François

En présence de délégués communautaires de la CC des Rives de l'Ognon.

M. le Président demande si des remarques sont à apporter au compte-rendu du 9 décembre.

M. Gaillard dit qu'il doit y avoir un oubli page 6 : « sur la base de 5 €enfant ». Modification à faire.

*Compte rendu approuvé.*

M. le Président demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Décision modificative n°1 Budget annexe lotissement Les Plantes à Marnay  
*Accepté à l'unanimité*

**1. Décision modificative n°1 Budget annexe lotissement Les Plantes à Marnay**

Il y a lieu de délibérer pour constater les stocks en fin d'année. Le Président explique qu'il n'y aura pas de nouvelle opération sur le budget annexe sur 2013.

Il y a lieu de régulariser les écritures comme suit :

| Article du compte                      | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>Section de fonctionnement TOTAL</b> | <b>+ 325 472,56 €</b> | <b>+ 325 472,56 €</b> |
| 023                                    | + 325 472,56 €        |                       |
| 042-7133 « variations de stocks »      |                       | + 325 472,56 €        |
| <b>Section d'investissement TOTAL</b>  | <b>+ 325 472,56 €</b> | <b>+ 325 472,56 €</b> |
| 040-3355 « Stock de travaux en cours » | + 325 472,56 €        |                       |
| 021                                    |                       | + 325 472,56 €        |

Aucune question n'est posée.

*Voté à l'unanimité*

## **2. OCMACS intercommunautaire : prolongation de la 2<sup>ème</sup> tranche jusqu'au 31/06/2014**

La 2<sup>ème</sup> phase de l'OCMACS a débuté en juillet 2012 et en raison d'un audit sur le FISAC (fonds d'Etat), l'Etat n'a toujours pas donné son aval sur les dossiers présentés dans la tranche. En raison de ces reports, il est possible de prolonger la 2<sup>ème</sup> tranche jusqu'au 30/06/2014, comme cela avait été le cas pour la 1<sup>ère</sup> tranche.

Le Président demande l'autorisation de procéder au report afin de finaliser les dossiers en cours. M. Painguet demande combien de dossiers sont concernés. Il y a les 2 dossiers individuels suivants et celui de l'UCIA du canton de Marnay.

*Voté à l'unanimité*

## **3. OCMACS : validation des dossiers: ROUX Coiffure et Ambulances Marnaysiennes**

Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche, 2 dossiers individuels sur la CCVO ont été présentés au comité de pilotage :

- Roux coiffure : pour le rafraichissement de la devanture, proposition de subvention à hauteur de 10% du coût du projet (déjà réalisé) soit 599 € de la CCVO.
- Ambulances Marnaysiennes : pour l'achat de nouveaux véhicules, proposition de subvention à hauteur de 10% du coût du projet (déjà réalisé) soit 6 000 € de la CCVO.

Des précisions sont demandées sur l'aide. Le Président explique que le coût du projet est de 34 000 € mais que le montant de l'aide est plafonné à 12 000€: 6000 € CCVO et 6000 € FISAC.

Enfin, l'UCIA du canton de Marnay a sollicité le versement d'aides de financeurs pour la réalisation de la communication durant les travaux à Marnay ainsi que pour son site internet soit une subvention de 517 €.

Le Président demande l'autorisation de procéder au versement des aides OCMACS.

*Voté à l'unanimité*

## **4. Avenant en moins-value pour la réhabilitation de l'ancienne voie ferrée de 8000€HT**

Le Président présente l'avenant en moins-value de 8 000 €HT relatif au désherbage qui n'a pu être effectué (du fait des problèmes de météo) ainsi qu'aux blocs d'enrochements qui seront remplacés par les barrières.

Le Président demande l'autorisation de signer cet avenant.

M. Avenia demande si le désherbant sera mis. Le Président lui répond que oui cela sera à faire au printemps et que cela pourra peut être réalisé par les chantiers d'insertion.

M. Gauliard demande à connaître les coûts de la voie. Le Président lui rappelle les montants indiqués (coût et subventions) lors du conseil de la semaine dernière à savoir :

Estimation de départ : 112 000€ de travaux. L'appel d'offres est ressorti à 74 000€ HT et les plus-values proposées sont de 12 820 € et de 16 390€ moins 8000 € ce qui entraîne un coût global de 95 210 € HT.

Subventions acquises :

- Conseil Général : 10 000 €
- Conseil Régional : 10 000 € suite à l'appel à projet tourisme
- DETR : 20 % dans la limite d'une dépense plafonnée à 100 000 € HT

Le Président demande l'autorisation de signer l'avenant en moins-value.

*Voté à l'unanimité*

M. Marchal Didier rappelle que l'arrêté pris par Beaumotte lès Pin a été fait sous l'expertise de M. Dumont et des services de l'Etat. Il a été transmis à toutes les communes, ceci afin de permettre une uniformité des arrêtés municipaux des communes concernées.

M. Lucot précise que lors de la réunion de chantier de l'après-midi, il a été convenu avec l'entreprise de mettre en place des barrières de chantier « interdit au public » afin d'essayer de limiter le passage des chevaux qui dégradent fortement la voie alors que les travaux d'aménagements ne sont pas terminés .

#### **5. Projet de centre social : choix du maître d'œuvre**

M. Lucot rappelle que les travaux sont estimés à 1 900 000 € selon l'étude de faisabilité pour 1200 m<sup>2</sup>, sur un niveau.

Suite à la consultation à maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis. 28 candidatures ont été réceptionnées avec des offres allant de 6.95 % à un peu plus de 14 %.

Aux vues du nombre de dossier à analyser et en raison de la fusion à venir, la commission d'appel d'offres propose de prendre acte et de laisser le choix de la maîtrise d'œuvre à la nouvelle communauté de communes.

M. Fassenet demande d'où viennent les candidatures. Il lui est répondu de tout le quart Nord Est de la France mais aussi des candidatures d'architectes du territoire.

M. Lucot insiste sur le fait qu'il faut bien faire une analyse détaillée des offres et privilégier les personnes qui ont fait des propositions cohérentes et avec un vrai suivi de chantier et non pas forcément un prix très bas.

M. Abisse dit qu'il est normal et cohérent de ne pas prendre la décision uniquement au niveau de la CCVO car cela impactera les communes du Doubs.

#### **6. Devenir de l'école de Cugney**

M. Lucot avait proposé de réfléchir dans quelles conditions un accueil pouvait être proposé si le nombre d'enfants est suffisant, de le chiffrer et présenter les chiffres.

Il dit que F. Vaillet a visité le logement proposé par Cugney mais il ne pense pas que ce soit la bonne solution à cause de la mise aux normes de sécurité et l'agrément Jeunesse et Sports nécessaire. Il propose donc que le péri-éducatif soit fait dans les salles de classe de Cugney (déjà aménagées) avec des activités limitées ou que les enfants soient transportés par bus (par la CC) sur Sornay pour avoir de réelles activités péri-éducatives.

M. Painguet dit que, suite à sondage auprès des parents sur 33 enfants qui iront à Cugney, 12 fréquenteront le péri-éducatif.

Concernant les coûts : - le coût du transport sur Sornay est estimé à 14 000 €

- le coût pour 2 animateurs sur place à Cugney est estimé à 4 500 €

M. Braichotte et M. Painguet disent que Mme Choulet leur a dit qu'un seul animateur suffisait. La loi dit que c'est possible mais l'option a été prise de faire un PEDT sur tout le territoire et solliciter les aides de la CAF qui demande à ce que les normes Jeunesse et Sports soient respectées. De plus, il faut des animateurs diplômés avec au minimum le BAFA.

M. Lucot rappelle néanmoins que Cugney peut déjà être accueilli sur Gy. L'académie a dit que c'était possible même si l'accueil se faisait à l'étage.

M. Painguet dit qu'il peut trouver les 2 personnes diplômées pour les 3h/semaine.

Mme Cuinet dit qu'à Cugney il y a des équipements suffisants pour faire du péri-éducatif et que les enfants de l'école vont à la piscine et au théâtre ce qu'il n'est pas possible de faire à Marnay en raison du nombre important d'enfants.

M. Marchal dit que laisser les enfants sur place est une solution provisoire pour un coût acceptable.

Mme Cuinet dit qu'il serait dommage de faire faire du bus aux enfants alors qu'il y a ce qu'il faut sur place et qu'il faut maintenir les petites écoles dans les villages.

Le Président propose que provisoirement pour l'année à venir l'école à Cugney fasse l'accueil péri-éducatif dans ses locaux.

*Voté à l'unanimité*

## **7. Divers**

Le Président rappelle qu'il faut que les communes délibèrent pour nommer leurs nouveaux délégués communautaires. Il n'y a pas de suppléant même pour les communes n'ayant qu'un seul délégué et ce jusqu'aux prochaines élections.

Le Président donne lecture, pour information, du courrier du préfet du Doubs à la commune de Lantenne-Vertière sur sa demande de retrait de la CC du Val Saint Vitois pour adhérer à la CC du Val Marnaysien.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h40.